



BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 397	2 397	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 538	268 296	33 242	20 939
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				30 114
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	9 069
Total I	308 935	270 693	38 242	60 122
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 356		33 356	85 825
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres créances	242 381		242 381	317 771
Charges constatées d'avance	896		896	2 953
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	110 086		110 086	197 112
Total II	386 720	0	386 720	603 660
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	695 655	270 693	424 962	663 782



BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	89 098	89 098
Report à nouveau	291 015	406 702
Excédent ou déficit de l'exercice	-120 250	-115 687
Situation nette (sous total)	259 863	380 113
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	259 863	380 113
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 713	4 387
Total III	4 713	4 387
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 319	9 924
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	40 018	52 051
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 705	195 464
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	344	21 841
Produits constatés d'avance		
Total IV	160 386	279 280
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	424 962	663 780



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	270	320
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	15 739	13 777
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	347 194	329 831
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	986 940	950 181
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 063
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 520	
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	16 990	671
Total I	1 371 652	1 313 843
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 174	4 910
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	279 285	278 560
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	25 507	23 334
Salaires et traitements	999 630	966 703
Charges sociales	146 622	155 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 205	28 133
Dotations aux provisions	326	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	13 973	1 088
Total II	1 492 721	1 458 352
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-121 069	-144 509

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 216	2 319
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	1 216	2 319
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	367	92
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	367	92
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	849	2 227
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-120 220	-142 282
Produits exceptionnels (V)		39 514
Charges exceptionnelles (VI)		12 656
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	26 858
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30	263
Total des produits (I + III + V)	1 372 868	1 355 676
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 493 118	1 471 363
EXCEDENT OU DEFICIT	-120 250	-115 687
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ENSEMBLE POUR L'INSERTION ET LA SOLIDARITE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2025

1 bis, rue Emile Dorigny
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
SIREN : 400 046 561

ASSOCIATION
ENSEMBLE POUR
L'INSERTION ET LA
SOLIDARITE

Rapport du
Commissaire aux
comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos
le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ENSEMBLE POUR L'INSERTION ET LA SOLIDARITE
SIEGE SOCIAL : 1 BIS, RUE EMILE DORIGNY
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
SIREN : 400 046 561

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de votre association ENSEMBLE POUR L'INSERTION ET LA SOLIDARITE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENSEMBLE POUR L'INSERTION ET LA SOLIDARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

AUDIMIS GRAND EST

PARC D'AFFAIRES REIMS-CHAMPIGNY - BATIMENT C - 51370 CHAMPIGNY
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EST

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**ASSOCIATION
ENSEMBLE POUR
L'INSERTION ET LA
SOLIDARITE**

Rapport du
Commissaire aux
comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos
le 31 décembre 2025

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champigny, le 23 juin 2026

Pour la S.A.S. AUDIMIS GRAND EST
Commissaire aux Comptes

Nicolas CHOQUENET

Nicolas CHOQUENET
Associé signataire

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 397	2 397	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 538	268 296	33 242	20 939
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				30 114
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	9 069
Total I	308 935	270 693	38 242	60 122
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 356		33 356	85 825
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres créances	242 381		242 381	317 771
Charges constatées d'avance	896		896	2 953
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	110 086		110 086	197 112
Total II	386 720	0	386 720	603 660
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	695 655	270 693	424 962	663 782



BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	89 098	89 098
Report à nouveau	291 015	406 702
Excédent ou déficit de l'exercice	-120 250	-115 687
Situation nette (sous total)	259 863	380 113
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	259 863	380 113
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 713	4 387
Total III	4 713	4 387
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 319	9 924
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	40 018	52 051
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 705	195 464
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	344	21 841
Produits constatés d'avance		
Total IV	160 386	279 280
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	424 962	663 780



COMPTES DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	270	320
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	15 739	13 777
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	347 194	329 831
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	986 940	950 181
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 063
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 520	
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	16 990	671
Total I	1 371 652	1 313 843
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 174	4 910
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	279 285	278 560
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	25 507	23 334
Salaires et traitements	999 630	966 703
Charges sociales	146 622	155 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 205	28 133
Dotations aux provisions	326	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	13 973	1 088
Total II	1 492 721	1 458 352
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-121 069	-144 509

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 216	2 319
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	1 216	2 319
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	367	92
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	367	92
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	849	2 227
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-120 220	-142 282
Produits exceptionnels (V)		39 514
Charges exceptionnelles (VI)		12 656
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	26 858
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30	263
Total des produits (I + III + V)	1 372 868	1 355 676
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 493 118	1 471 363
EXCEDENT OU DEFICIT	-120 250	-115 687
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0



1 **Présentation de l'entité**

1.1 ***Objet social***

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts.

L'association EPIS, ensemble pour l'insertion et la solidarité, est née en juin 1994, rue Paul Vaillant couturier à Reims, avec pour mission d'accompagner le retour au travail de personnes éloignées du monde de l'emploi.

En 2016, le siège d'EPIS est installé dans le quartier de La Neuville à Reims

Puis en 2025, le siège a été transféré au 1B sur Emile Dorigny, à Saint-Brice Courcelles.

En partenariat avec Pôle emploi et le Conseil départemental de la Marne, l'association EPIS (Loi 1901) embauche ainsi en insertion des personnes sur différents chantiers ou ateliers afin de leur permettre d'expérimenter de nouvelles activités, d'acquérir un savoir-faire et reprendre confiance dans leur avenir professionnel.

1.2 ***Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées***

Avec le statut de salarié en contrat à durée déterminée en insertion, les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement personnel et collectif pour construire leur projet professionnel.

Une centaine de salariés polyvalents sont employés tout au long de l'année par EPIS et travaillent sur différents chantiers. Le contrat de travail s'étend entre 4 et 24 mois à raison de 26 à 36 heures par semaine.

Pour l'activité viticole, le passage chez EPIS permet aux salariés de suivre une formation et d'obtenir une qualification ou un diplôme professionnel. Ce parcours permet au salarié de développer un savoir-faire et des compétences valorisables.

Lors de sa création l'activité principale d'EPIS consiste au recyclage de pain et produits panifiés. Après avoir été broyé et séché le pain est transformé en mouture pour l'alimentation animale. Une autre partie du pain qui ne peut être transformée sert pour la fabrication de biogaz. Chaque année, 350 tonnes de pains et produits panifiés sont collectés auprès de supermarchés et boulangeries pour être transformés et revalorisés.

Au fil des années les activités d'EPIS se sont diversifiées avec en 2000 la création de l'activité maraîchage et la mise à disposition par la ville de Reims d'un terrain de 2 hectares sur le site de la



Roseraie. Tous les ans, 3 600 paniers de légumes sont ainsi distribués aux adhérents mais aussi à travers le réseau des maisons de quartiers de la ville de Reims.

En 2010 l'association se diversifie dans les travaux viticoles en partenariat avec la corporation des vignerons de champagne. En moyenne, 16 salariés viticoles sont formés et certifiés chaque année.

Depuis 2012, une activité d'entretien d'espaces verts complète l'offre. Fruit d'un partenariat avec la SNCF (entretien de la gare TGV de Bezannes et de la gare Maison Blanche), elle permet aujourd'hui à EPIS de proposer la réalisation de tous les travaux courants d'entretien pour des communes mais aussi dans les jardins de particuliers.

EPIS complète son offre avec une prestation de salage et le déneigement de gares SNCF en période hivernale.

Enfin en 2015, une activité d'apiculture a vu le jour avec l'installation de plusieurs ruches sur les toits de supermarchés sur Reims et Épernay.

Le miel récolté est conditionné par EPIS et revendu en supermarché grâce à un partenariat, ou proposé en vente avec les paniers de légumes.

En 2021, une activité de conserverie de légumes voit le jour afin de valoriser la production maraîchère.

1.3 **Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements réalisés en 2025 et années antérieures (en valeur brute) :

○ Logiciel et site internet	=	2 397 €
○ Matériel et outillage	=	105 885 €
○ Agencements et aménagements	=	58 812 €
○ Matériel de transport	=	118 597 €
○ Autres	=	18 244 €

Les locaux n'appartiennent pas à l'association mais sont loués à un bailleur.

— Ressources humaines :

L'effectif annuel au 31 décembre se compose de 10 permanents



1.4 Faits majeurs de l'exercice et post-clôture

1.4.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice

1.4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

1.5 Principes, règles et méthodes comptables

1.5.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.5.2 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général, à savoir le Règlement ANC 2014-03 mis à jour de ses différents règlements modificatifs et en particulier des Règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicables depuis l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.5.4 Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.



Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des nouveaux règlements susvisés génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

- Les charges constatées d'avance sont dorénavant classées à l'actif en créances (896 € en 2025) et non plus en comptes de régularisation en bas de l'actif
- Les transferts de charges correspondant à des refacturations de charges figurent dorénavant en moins des charges de personnel pour les remboursements d'indemnités journalières (11 295 € en 2025) et autres produits pour les remboursements de formation (8 728 € en 2025)

1.5.5 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations corporelles, incorporelles, financières – Mouvements principaux

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan sur la base de la valeur d'achat TTC. L'association ne possède aucune immobilisation faisant l'objet d'une évaluation par composant.

Les acquisitions en matière d'immobilisations se sont élevées à 6 K€ sur l'exercice et ont porté notamment sur du matériel pour les jardins.

Aucune sortie n'a été constatée sur l'exercice.

2.1.2 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 2 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 4 ans



2.1.3 Etat des amortissements

	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Concessions et droits similaires	2 397			2 397
Matériel et outillage	78 552	8 431		86 983
Agencements et aménagements	51 859	1 073		52 932
Matériel de transport	95 436	14 702		110 138
Matériel de bureau et informatique	12 516			12 516
Mobilier	5 728			5 728
	246 488	24 205		270 693

2.1.4 Créances

Toutes les créances de l'actif circulant sont d'échéance inférieure à un an.

2.1.5 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 896 €, et portent sur la cotisation à la médecine du travail pour l'année prochaine.

2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les placements financiers sont constitués d'un livret A et d'un Compte sur Livret.

Les montants de ces deux placements au 31 décembre s'élèvent respectivement à 77 591 € et 649 €

Les intérêts comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à 1 216 €.



2.2 Bilan passif

2.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Diminution	Augmentation	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droits de reprise				
Autres réserves	89 098,22 €			89 098,22 €
Report à nouveau créditeur	406 702,35 €	-115 687,21 €		291 015,14 €
Résultat	- 115 687,21 €	-120 250,17 €	115 687,21 €	-120 250,17 €
Total situation nette	380 113,36 €	-235 937,38 €	115 687,21 €	259 863,19 €

Le résultat de l'exercice 2024, déficitaire de 115 687 € a été affecté au poste « Report à Nouveau ».

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à 4 713 €.

Ce montant repose sur les hypothèses suivantes :

- Turn over moyen = 1%
- Table de mortalité INSEE 2022
- Age de départ = 65 ans
- Taux de revalorisation annuel des salaires = 2%
- Taux d'actualisation = 3, %

2.2.3 Autres provisions pour risques et charges

Il n'existe aucun litige en cours à la date de clôture.

2.2.4 Fonds dédiés

Il n'existe aucun fonds dédié à la clôture de l'exercice



2.2.5 Etat des dettes

L'association a souscrit un emprunt de 32 670 € sur l'exercice 2021, au taux de 0,70% sur 5 ans.

Le capital restant dû à la clôture s'élève à 3 319 €.

Toutes les autres dettes sont d'échéance inférieure à un an.

Elles se décomposent comme suit :

- Dettes fournisseurs	=	40 018 €
- Dettes vis-à-vis du personnel	=	46 450 €
- Dettes fiscales et sociales	=	70 255 €

Parmi ces dettes sociales figure une dette de 13 972 € relatif à un redressement Urssaf.

2.2.6 Etat des charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- Factures non parvenues	=	3 800 €
- Provision congés payés	=	44 990 €
- Charges sociales s/congés à payer	=	13 150 €
- Formation continue à payer	=	6 896 €
- Dette Urssaf	=	13 972 €



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 *Détail des subventions*

Les subventions comptabilisées au compte de résultat sont les suivantes

SUBVENTION VILLE DE REIMS	39 000
SUBVENTION CDDI ASP	482 843
SUBVENTION RSA CD	197 163
SUBVENTION FSE	186 568
SUBVENTION CD FONCTIONNEMENT	81 366

Les subventions totales s'élèvent ainsi à 986 940 €.

3.2 *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 362 933 €, dont 250 631 € de prestations espaces verts et 56 163 € de prestations vignes.



4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des Dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. L'Association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

4.2 Etat des effectifs

Au 31 décembre 2025, l'association compte 10 salariés permanents.

4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2025	3 800 €

4.4 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Aucune contribution volontaire n'a été valorisé au titre de l'exercice écoulé.